

0271268G
ACADEMIE DE ROUEN
LYCEE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND
2 RUE PIERRE SEMARD
27031 EVREUX CEDEX
Tel : 0232236900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs de restauration et d'hébergement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2020

Réuni le : 30/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Michel Diot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Les nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement applicables à compter du 1er septembre 2020 définis lors de la séance de la Commission Permanente du 15 juin 2020,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la délibération suivante :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Les tarifs du Service de Restauration et d'Hébergement proposés au sein du lycée et applicables au 1er septembre 2020 aux élèves et aux commensaux votés lors de la séance de la Commission Permanente du 15 juin 2020, sont validés pour les prestations et forfaits à partir du 1er septembre 2020, comme indiqué dans le tableau joint. Le tarif de la prestation reste à 3.65€ il est identique dans tous les lycées normands. Parmi l'ensemble des tarifs proposés par la Région pour les élèves, l'établissement a choisi les formules adaptées à sa situation. Concernant les tarifs applicables aux commensaux et les autres tarifs, les montants applicables sont notifiés par la Région.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0